



Qu'est-ce qu'une contribution mineure?

Dans toutes les interventions soutenues par PMU, il faut mettre le partenaire dans le pays concerné, les personnes en risque et le contexte local au centre de l'intervention. Une contribution est un soutien accordé pour une intervention de petite taille, implémentée une fois, et qui ne sera accordé qu'une fois pour le même type d'activité ou projet.

Une contribution mineure peut être utilisée pour des interventions de développement de petite taille¹ ou des interventions humanitaires de petite taille², ainsi que pour des différents types de mesures limitées et sélectives qui mettent l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des personnes dans des situations de vulnérabilité.

Une condition des interventions humanitaires est le suivant: le partenaire dans le pays d'implémentation est un acteur avec qui PMU, ou la Mission pentecôtiste suédoise, a coopéré préalablement ou avec qui une coopération future est envisagée. Des exceptions seront possibles à condition qu'elles soient bien justifiées.

Pour des interventions de développement ou des mesures limitées et sélectives, la condition est la suivante: ils doivent faire partie d'un engagement plus large et devront compléter d'autres initiatives soutenues par la Mission pentecôtiste suédoise et les églises suédoises dans la même région/pays, avec le même partenaire et/ou la même institution. Cependant, PMU pourrait faire une exception si le besoin est bien justifié.

Points importants à considérer

En planifiant une demande pour une *Contribution Mineure* veuillez prendre en compte les points suivants:

- L'intervention doit avoir *une appropriation locale claire*, c.-à-d. que les personnes de la région/du pays, ayant une vision pour l'intervention, seront responsables pour l'implémentation. Le partenaire suédois et PMU devraient principalement avoir le rôle de soutenir ces personnes ;
- La conception de l'intervention doit contribuer aux *structures transparentes de gestion de ressources financières et à la lutte contre la corruption*. Une contribution mineure peut être utilisée pour une intervention quand le partenaire local est dans une période d'introduction progressive avec l'objectif de préparer le partenaire pour recevoir des fonds des bailleurs institutionnels, par le biais de PMU. Une contribution mineure peut également être utilisée pour une période de retrait progressif lorsque le partenaire a reçu des fonds des bailleurs institutionnels antérieurement par le biais de PMU ;
- Une intervention ayant un budget limité a souvent un effet plus important si elle comprend un nombre limité de questions/thèmes, plutôt que si elle vise de nombreux thèmes ;
- Une contribution mineure de PMU égale au maximum un montant de 150,000 SEK.

Quels partenaires locaux pourraient recevoir ce soutien?

Un partenaire local peut recevoir ce soutien à condition que PMU, ou le partenaire suédois, ait des connaissances sur l'expérience du partenaire local de la mise en œuvre, de l'administration et des comptes rendus d'autres interventions. Un accord de coopération entre PMU et le partenaire local n'est pas nécessaire afin de pouvoir demander une contribution mineure.

¹Une intervention de développement se réfère à un effort qui contribue à une amélioration plus durable pour des personnes vivant dans une situation de vulnérabilité.

²Une intervention humanitaire se réfère à une assistance qui sauve des vies, soulage la souffrance et rétablit la dignité pour des personnes impactées par des conflits armés, des catastrophes naturelles ou par d'autres crises.

Puisque le focus de PMU est le travail pour « les plus vulnérables », le soutien devrait concerner:

- a) les pays appartenant aux pays les moins avancés selon la dernière liste de CAD de l'OCDE des bénéficiaires de l'APD (pays les moins avancés) et/ou les pays à faible développement humain dans la dernière version de l'indice de développement humain du PNUD;
- b) les interventions dans d'autres pays inclus sur la dernière liste de CAD de l'OCDE des bénéficiaires de l'APD dans le cas où le soutien se dirige à des groupes particulièrement vulnérables, ou si le soutien est en ligne avec les priorités stratégiques de PMU dans la dernière version du document *la Boussole de PMU*. Des exceptions concernant d'autres pays peuvent être faites en cas d'une intervention humanitaire où le groupe cible est constitué par des réfugiés d'un ou plusieurs pays mentionnés ci-dessus.

Comment faire la demande?

- Demandez, remplissez et renvoyez une *Note conceptuelle pour une intervention de développement avec les fonds collectés par PMU*, à une valeur maximale de 150,000 SEK (annexe 6.15) à egnamedel@pmu.se.
- La note conceptuelle peut être envoyée à PMU pendant toute l'année. Mais puisque les fonds sont limités, PMU prendra une décision à quatre reprises dans l'année : dans les mois de mars, juin, septembre et décembre.
- Si la note conceptuelle est approuvée, PMU enverra un formulaire à remplir pour la demande narrative. Un formulaire budgétaire spécifique n'est pas requis, mais peut être fourni par PMU si le partenaire le désire.
- La demande narrative pourra être envoyée à PMU pendant toute l'année, car PMU traitera ces demandes de façon continue. Il est possible que PMU demandera des informations complémentaires à la demande narrative.
- Les deux parties doivent signer la demande, le partenaire en Suède et le partenaire local. Chaque partie peut le faire séparément, ensuite scanner et envoyer la demande signée par courriel, à condition que le contenu dans les deux demandes soit identique.

Comment faire un compte rendu de l'intervention?

- Lorsque la demande est approuvée, PMU enverra des instructions et formulaires de rapports ainsi qu'une confirmation écrite/accord pour la contribution (*Lettre de Confirmation et Accord de Contribution*).
- Les comptes rendus seront envoyés à la fin de l'intervention, sauf accord au contraire.